GREFFE DU TRIBUNAL
27 AVR. 2012
DE COMMERCE D'ARRAS

AUDITBAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 217 Rue Maxence VAN DER MEERSCH
62840 SAILLY SUR LA LYS
En cours d'immatriculation au RCS d'ARRAS

Les soussignées :

La SARL V.O. FINANCES et la **société civile SCF** agissant en qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée dénommée AUDITBAT au capital de 10 000 €, dont le siège social est 217 Rue Maxence VAN DER MEERSCH 62840 SAILLY SUR LA LYS sont réunies à l'issue de la signature des statuts de la société et décident :

De nommer en qualité de premiers gérants pour une durée indéterminée :

- Monsieur Olivier DOBY demeurant 18 Avenue Tirant Domaine de Rouvroy 59160 CAPINGHEM

Monsieur Olivier DOBY déclare accepter la fonction qui lui est confiée et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

- Madame Séverine FOUCART demeurant 217 Rue Maxence VAN DER MEERSCH 62840 SAILLY SUR LA LYS

Madame Séverine FOUCART déclare accepter la fonction qui lui est confiée et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Monsieur Olivier DOBY et Madame Séverine FOUCART disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et conformément à l'article 17 des statuts, sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la société ne peut être engagée valablement que par la signature des deux gérants nommés ce jour pour les décisions suivantes :

- Tout investissement et/ou financement dont le montant s'élève à plus de dix mille (10 000) euros,
- Toute prise de participation en général,
- La conclusion de contrats avec les associés ou leurs représentants, ou des membres de leurs familles à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes,
- Toutes mesures d'embauche ou de rupture de contrat de travail concernant un salarié cadre.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à SAILLY SUR LA LYS.
Le 25 avril 2012

Olivier DOBY
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Pour la société V.O. FINANCES
Olivier DOBY

Séverine FOUCART
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Pour la société SCF,
Séverine FOUCART